

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Berne, 29 novembre 2021 / nb
VL Ord. Radio et TV

Par e-mail :
rtvg@bakom.admin.ch

Révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision, annexe 1 et annexe 2 Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux rejette cette proposition de révision de l'ordonnance sur la radio et la télévision. D'une part il estime qu'il n'est pas approprié de réaliser ces profonds changements avant la votation populaire sur le train de mesures en faveur des médias, le 13 février prochain. Le paquet adopté par le Parlement, plus précisément le relèvement de 2% prévu de la quote-part attribuable aux diffuseurs radio et télévision (Art. 40, al. 1), aurait des conséquences pour les radios et télévisions locales. D'autre part, la proposition de redéfinition des zones de desserte doit être discutée dans un cadre plus large. Le projet soumis par le Conseil fédéral ne présente en effet aucun critère pour l'octroi des nouvelles concessions et laisse la question de la répartition de la redevance ouverte. Dans ce contexte, il se révèle difficile d'évaluer les conséquences concrètes du changement de système proposé par le Conseil fédéral.

Le PLR invite donc le Conseil fédéral à reporter cette révision. Une fois l'issue du vote du 13 février connue, une discussion plus large sur le service public dans les secteurs de la radio et de la télévision pourra avoir lieu. Les Libéraux-Radicaux estiment eux-aussi qu'un service public fort doit être garanti sur l'ensemble du territoire, ils rappellent toutefois que ce service peut tout à fait être fourni pas des acteurs privés, avec ou sans participation de l'Etat. Là où une aide financière se justifie, elle doit être octroyée de la manière la plus indirecte possible, afin d'éviter au maximum une distorsion du marché. Le Conseil fédéral est donc invité à présenter des alternatives de soutien indirect à la branche en lieu et place de la révision proposée.

Le Conseil fédéral justifie les modifications proposées par l'importance de garantir un service public dans toutes les régions du pays. Or, il apparait que le système actuel permet déjà de largement atteindre cet objectif. En vue des discussions futures, le PLR invite le Conseil fédéral à présenter quelle plus-value un profond changement de système apporterait concrètement en matière de service public.

Dans ses futurs travaux, le DETEC est invité à collaborer étroitement avec la branche. La démarche adoptée par les autorités dans le dossier OUC/DAB+, à savoir d'accompagner celle-ci dans sa transformation, devrait être reproduite dans le cas présent. Un changement aussi majeur du paysage radiophonique doit être préparé avec la diligence qui convient. Les acteurs font part de craintes dont le Conseil fédéral devra tenir compte : conséquences de la concentration de la redevance sur un nombre moindre d'acteurs, risques de distorsion de la concurrence avec l'apparition d'un nouvel acteur public sur le marché, découpage des nouvelles zones de desserte respectant au mieux les flux de pendulaires et les espaces de vie, chevauchements entre les zones là où ils se justifient, etc.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
Le Président



Thierry Burkart
Conseiller aux Etats

La secrétaire générale



Fanny Noghero